

CONSEILLER PEDAGOGIQUE ASH

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, le conseiller pédagogique est nommé au sein de l'équipe ASH.

Il exerce une mission départementale.

L'IEN en charge de l'ASH a pour missions de :

- professionnaliser l'équipe ASH ;
- former les enseignants ;
- favoriser la réussite des élèves en situation de handicap en étroite liaison avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'agence régionale de santé (ARS) et le secteur médico-social et de santé ;
- mettre en place un plan concerté de prise en charge de la grande difficulté scolaire.

Quelques éléments d'ordre contextuel

- Les personnels
 - enseignants ;
 - psychologues scolaires ;
 - directeurs adjoints chargés de SEGPA
 - CPC ASH
- Les structures et les dispositifs
 - SEGPA
 - ULIS de collège, ULIS de LP, ULIS LP Réseau
 - établissements et services médico-sociaux et de santé IME, DITEP, SESSAD, UEEA, poste au CHM etc...

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

Le conseiller pédagogique ASH assure, en étroite liaison avec l'IEN en charge de l'ASH :

- **l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de formation initiale et continue et l'accompagnement des enseignants sur le terrain**
 - participation à l'élaboration des plans de formation ;
 - animation d'actions de formation dans le cadre de la formation des enseignants : formation initiale CAPPEI, formation continue des enseignants et formation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ;
 - accompagnement des enseignants sur le terrain, l'accent étant porté sur les enseignants contractuels et les enseignants préparant le CAPPEI.

- **des missions complémentaires réparties entre les différents conseillers pédagogiques, l'équipe ASH disposant de quatre postes**

Accompagnement des réponses apportées aux élèves à besoins éducatifs particuliers

- ULIS école, collège, lycée ;
- secteur médico-social ;
- centre pénitentiaire ;
- dispositifs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- enseignement général et professionnel adapté (EGPA)

Affectation des élèves dans les dispositifs en lien avec les inspecteurs chargés d'une circonscription du premier degré (ULIS école), les chefs d'établissement et la division de la vie scolaire

(ULIS collège, lycée, enseignement général et professionnel adapté.

Coordination de la commission départementale d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés (CDOEA)

- information/conseil auprès des familles et des professionnels de l'éducation nationale ;
- conception d'outils ;
- instruction des dossiers : réception des demandes d'orientation, constitution des dossiers, etc ;
- préparation des réunions d'équipes techniques et des réunions de la CDOEA ;
- rédaction des procès-verbaux.

Organisation du Certificat de formation générale (CFG)

- conception des sujets d'examen ;
- composition des commissions d'examen et organisation du calendrier en liaison avec la division des examens et concours (DEC) ;
- rédaction des rapports de jury.

Gestion de l'aide humaine

- recrutement des accompagnants d'élève(s) en situation de handicap en lien avec la division des personnels contractuels (DPC) ;
- organisation de leur service en étroite liaison avec les enseignants référents, les chefs d'établissement ou directeurs d'école ;
- conception et mise en œuvre du plan de formation ;
- suivi régulier sur le terrain ;
- évaluation.

Gestion du matériel pédagogique adapté

- évaluation des besoins en matériel pédagogique adapté ;
- gestion du stock ;
- préparation et réception des commandes ;
- attribution auprès des élèves en situation de handicap ;
- suivi.

Coordination de la formation CAPPEI

- conception, mise en œuvre et suivi des plan de formation pour la préparation du CAAPEI ;
- organisation et régulation de la formation des stagiaires CAPPEI ;
- planification des visites des stagiaires ;
- organisation du tutorat des stagiaires ;

Mise à jour régulière du tableau de bord ASH en lien avec l'IAI ASH

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

- CAPPEI tout parcours ;
- certification d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Compétences attendues

L'enseignant nommé sur le poste montre :

- une bonne connaissance du système éducatif, notamment des dispositifs relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) ainsi que des procédures d'orientation et d'affectation ;
- un sens accru des responsabilités ;
- le sens de la communication ;
- des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse ;
- la capacité à travailler en équipe ;

- la capacité à développer des partenariats et à fédérer les acteurs concernés ;
- une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) : traitement de texte, excel, bases de données, messagerie électronique.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience dans l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH).
Expérience dans le domaine de la formation.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Une lettre de motivation (deux pages maximum), un Curriculum vitae (3 pages maximum), le dernier rapport d'inspection récent ou PPCR.

Les demandes de mutation devront être effectuées du 12 au 18 septembre 2025 en remplissant le formulaire de vœux et celui-ci devra être adressé aux circonscriptions sélectionnées avec avis du supérieur hiérarchique actuel et copie à la DPE1D (mvt1d@ac-mayotte.fr et dep@ac-mayotte.fr).

Date limite d'envoi du dossier : 18/09/2025

REMARQUES

Durée de travail : 1607 heures par an, les modalités de service étant arrêtées par l'inspecteur de l'éducation nationale chargée de l'ASH en concertation avec le conseiller pédagogique.

Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.

Permis B et véhicule nécessaires.